Catalogue no. 11-621-MIE — No. 015
ISSN: 1707-0503
ISBN: 0-662-37681-1

Analytical Paper

Analysis in Brief

Widowhood: Consequences on Income for Senior Women

by Chris Li

Income Statistics Division
5th Floor, Jean Talon Building, Ottawa, K1A 0T6

Telephone: 1 800 263-1136

This paper represents the views of the author and does not necessarily reflect the opinions of Statistics Canada.

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

106-02918/

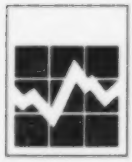

Widowhood: Consequences on Income for Senior Women

Chris Li

Review Committee: Sange de Silva, John Flanders, Philip Giles, Patricia Grainger, Christian Houle, Jane Lin, Eric Olson and Jeffrey Smith

Special contribution: Ian Kluke and Tom Swoger

Managing Editor: Yvan Gervais

Production: Debi Soucy

July 2004

Catalogue No: 11-621-MIE2004015
ISSN: 1707-0503
ISBN: 0-662-37681-1
Frequency: Irregular

How to obtain more information:
National inquiries line: 1 800 263-1136
E-Mail inquiries: analysisinbrief-analyseenbref@statcan.ca

Published by the authority of the Minister responsible for Statistics Canada
© Minister of Industry 2004

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission from Licence Services, Marketing Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Widowhood: Consequences on Income for Senior Women

Chris Li
Income Statistics Division

Summary

The death of a spouse can be one of life's most traumatic situations, particularly for many older women who may have devoted most of their life to their husband and children.

Suddenly, many of them are alone, often for the first time ever since marriage. And suddenly, they have myriad decisions to make about their future, including key financial decisions. Surviving wives may be left more financially vulnerable.

For senior women aged 65 years and over between 1990 and 2001, the standard of living declined continuously for those who became widowed, while it remained relatively constant for their married counterparts. In this article, standard of living and family income refer to total family income before taxes adjusted for family size and composition in constant 2001 dollars.

Five years after they were widowed, median family income declined 9.8% for widows. This was more than six times greater than the 1.5% decline among senior women who remained married during the same time frame.

Not only did the standard of living of widows decline; more of them also fell below the low-income threshold as a result of widowhood. Five years after widowhood, 9.4% of widows were living in low income, almost three times higher than the proportion of women (3.6%) who were in low income in the year before they were widowed.

Although more women were living in low income after widowhood, many were clustered around the low-income threshold. This means that, on average, it would take a relatively small amount of money for each woman to lift them out of the low-income group.

Unfortunately, once these senior widows were in low income, it was very difficult for them to climb out.

One might think that women with the highest incomes would not be financially affected by the loss of a spouse. This was not the case, however. Senior women at all income levels incurred a decline in income after widowhood. Five years after widowhood, the 25% of senior women with the highest family incomes experienced a 7.5% decline.

Financial planning made by married couples, such as buying life insurance, can make a difference for the widow. Five years after widowhood, over one-third (36%) of widows experienced an increase in family income largely due to higher income from assets and other income, likely the result of such planning.

This article analyzes the impact of widowhood on income, as well as changes in the low-income rate and the sources of income among women 65 years of age and over between 1990 and 2001, using data from Statistics Canada's Longitudinal Administrative Databank (LAD).

Senior widows outnumber widowers four to one

In 2001, Canada had just over 1.2 million widowed men and women aged 65 and over, a 6.4% increase from 1996, according to census data.

Senior widows outnumbered senior widowers four to one. In fact, widows accounted for 45% of all women aged 65 and over.[1] With increased longevity, women will most likely live longer and live alone for considerable portions of their lives since women now live an average of 81.3 years, contrasted with 75.3 years for men. In addition, the pattern of population aging is projected to grow, for these seniors, from 13% in 2003 to 18% in 2021 with women predominating.[2]

This article will address an important question raised in a recent study by Statistics Canada, which found a relatively small decline in the real adjusted family income one year after the death of their husband in Canada. It stated that "... over the longer term, their situation could be quite different."[3] This study answers the longer term issue by following the income situation of the widows up to five years after their husbands' death.

Note to readers

Canada's retirement income system has three pillars: Old Age Security (OAS), Canada/Quebec Pension Plan (CPP/QPP) and private pensions and savings.

The first pillar is the OAS program, which is Canada's largest public pension program for people starting at the age of 65. The Guaranteed Income Supplement (GIS) is an additional monthly benefit for low income OAS pensioners. Another part of the OAS program, the Allowance, which is available to the spouses or common-law partners of OAS pensioners, provides a monthly benefit to low income people between the ages of 60 and 64 to help bridge the gap until they become entitled to receive OAS at 65.

The Canadian Pension Plan (CPP) / Quebec Pension Plan (QPP) forms the second pillar. It pays a monthly retirement pension to people (as early as 60 years of age) who have worked and contributed to the CPP/QPP.

The third pillar is private pensions and savings, for which in most cases, the individual determines how much they will need in retirement and how it will be saved. Tax deductions on Registered Pension Plans (RPPs) and Registered Retirement Savings Plans (RRSPs) are the primary ways that the government assists individuals in saving for retirement.

1. Statistics Canada, 2001 Census, *Legal Marital Status (6), Age Groups (19) and Sex (3) for Population, for Canada, Provinces, Territories, Census Metropolitan Areas and Census Agglomerations, 1996 and 2001 Censuses – 100% Data*, Catalogue no. 97F0004XCB01001.
2. See British Columbia Seniors' Advisory Council, *Perspectives on Older Women in BC, Socio-Economic Change in the Making*, August 1998, ISBN 0-7725–3658–3.
3. See R. V. Burkhauser, P. Giles, D. R. Lillard, and J. Schwarze, "Income replacement among recent widows", *Perspectives on Labour and Income*, Vol. 5, No. 5, May 2004, Statistics Canada Catalogue no. 75-001-XIE, p. 12-17.

Widowhood has direct impact on standard of living for senior women

Widowhood has a direct impact on the standard of living for senior women.

In this article, standard of living and family income refer to total family income before taxes adjusted for family size and composition in constant 2001 dollars. Income includes Old Age Security, pensions, other transfer payments, earnings, asset income and other income.

Median family income declined continuously among senior women who became widowed (aged 65 and over between 1990 and 2001), especially compared with women who remained married. (The median is the amount where one-half of the population is above, and the other half is below.)

The impact of widowhood was immediate. In the year before they were widowed, senior women had a median family income of $24,400. One year after they were widowed, this amount had declined 1.6% to $24,000. Among other senior married women, median family income remained unchanged at $26,800.

Based on these median values, it might be assumed that widowhood brings only a small change in living standards. However, five years down the road, median family income had fallen for both widows and senior women who remained married. Among widows, median family income declined 9.8%, more than six times greater than the 1.5% decline among senior women who did not become widows.

Median family income declined faster for senior widows

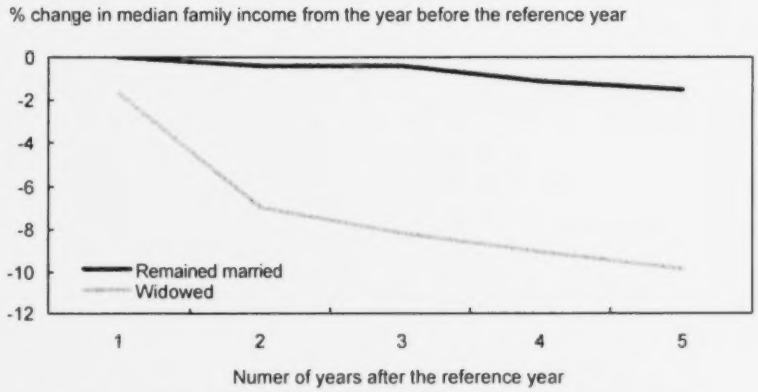

Note: *The reference year is defined as the year a senior married woman's husband dies, which becomes the reference year for the other senior women who remained married during that year and the following years.*
Source: *Longitudinal Administrative Databank, 1990 to 2001.*

Canada compares favourably internationally

The financial situation of widows in Canada one year after the death of their husbands compares favourably with that of widows in the United States, Great Britain and Germany, according to a recent Statistics Canada's study.[4]

An independent study[5] compared the changes in the economic well-being of elderly women at widowhood in the United States and Germany using the same measures as shown in this present paper. Unfortunately, the results are not strictly comparable because of the definition in some concepts and target groups, but the paper could be of interest to researchers.

Many senior women were in low income as a result of widowhood

Many senior women slipped into low income as a result of widowhood, as measured by Statistics Canada's Low Income Measure.

This is a strictly relative measure of low income. A woman in the low-income group in this analysis has an adjusted family income, before taxes, of less than 50% of the median adjusted total family income. The low-income rate is the proportion of senior women that are part of the low-income group.

Low-income rates were compared between two sets of senior women—those who were married and became widows, and those who were married but did not become widows.

Prior to widowhood, the low-income rate for senior women who lost their husbands in the following year was 3.6%. One year after widowhood, the low-income rate of these widows increased to 4.7%.

At the same time, the low-income rate among married women who did not become widows declined from 4.6% to only 3.3%.

In the years following widowhood, the low-income rate for widows increased year after year while the low-income rate remained relatively stable for the still married senior women.

Five years after the husband's death occurred, proportionally, there were more low-income widows relative to their still married counterparts. The low-income rate of widows increased to 9.4%, twice the proportion of 4.8% among senior women who remained married.

The low-income rate of widows five years after widowhood (9.4%) was almost three times higher than their rate one year before the death of their husband (3.6%).

Among the widows who were below the low-income threshold one year after their husband's death, more than three-quarters of them were not in low income the year before they became widows.

4. See R. V. Burkhauser, P. Giles, D. R. Lillard, and J. Schwarze, "Income replacement among recent widows", *Perspectives on Labour and Income*, Vol. 5, No. 5, May 2004, Statistics Canada Catalogue no. 75-001-XIE, p. 12-17.

5. See Thomas L. Hungerford, "The Economic Consequences of Widowhood on Elderly Women in the United States and Germany", *The Gerontologist*, Vol. 41, No. 1, 2001, p. 103-110.

Low-income rate of widows increased continuously in the years after widowhood

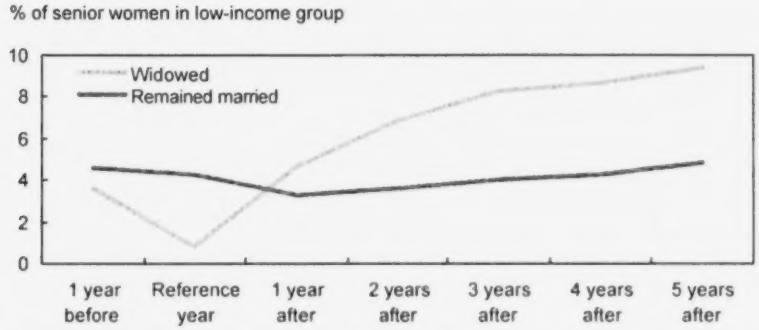

Note: *Income in the year of widowhood (reference year) may not be comparable to the years before or after since lump-sum death benefits such as life insurance and survivor benefits are often paid to widows and may temporarily raise their income. The reference year is defined as the year a senior married woman's husband dies, which becomes the reference year for the other senior women who remained married during that year and the following years.*

Source: *Longitudinal Administrative Databank, 1990 to 2001.*

Very difficult for senior widows to climb out of low income

Once these senior widows slipped into low income, it was very difficult for them to climb out. Five years after widowhood, about three-quarters of the widows who were below the low-income threshold one year after widowhood had not been able to get out.

Thus, the decline below the low-income threshold was temporary for only one-quarter of the widows who were part of the low-income group one year after widowhood.

While the low-income rate of widows has been increasing over the five years after widowhood, the average low-income gap has been decreasing. The low-income gap is the average amount of money required to bring senior women out of low income.

Many senior women were not part of the low-income group before widowhood. However, they were in low income afterwards. And, the average amount of money required to bring these widows above the low-income threshold has been decreasing. This means that less money per woman would be required to get them above the low-income threshold.

The average low-income gap for senior women one year before widowhood was about $2,600, or 13% less than for those who did not become widows ($3,000).

One year after widowhood, the average amount of money required to bring widows out of the low-income group dropped to $1,600. This was 38% lower than the year before widowhood.

Five years later, the average amount of money required to bring widows above the low-income threshold was about $1,300, which is 46% lower than the year before widowhood.

After the death of a husband, the average amount of money required to bring widows above the low-income threshold varied between one-half and two-thirds the average amount required to bring senior women who remained married out of the low-income group. More research would be needed to explain these differences.

Average low-income gap of widowed women is lower than for women who remained married

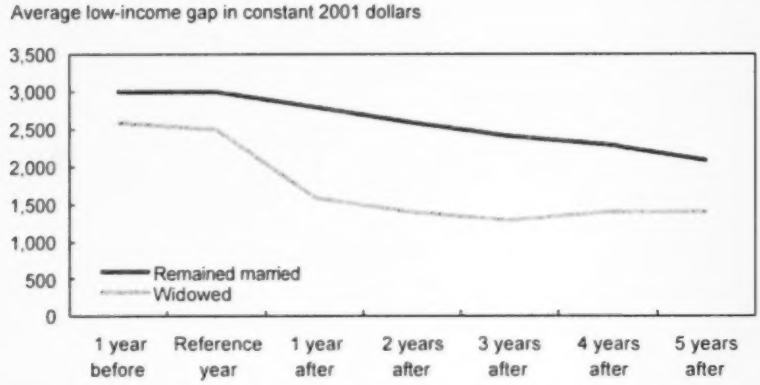

Note: *Income in the year of widowhood (reference year) may not be comparable to the years before or after since lump-sum death benefits such as life insurance and survivor benefits are often paid to widows and may temporarily raise their income.*
Source: *Longitudinal Administrative Databank, 1990 to 2001.*

Widows twice as likely to enter low income

Because of widowhood, more senior women were entering low-income status over the years. Five years after the death of their spouse, the proportion of widows entering the low-income status exceeded the proportion of their still married counterparts by two to one.[6]

One year after widowhood, 3.8% of widows had fallen below the low-income threshold. Five years after widowhood, this proportion had more than doubled to 8.1%. The proportion was significantly lower for senior women who remained married (at 3.5% five years after).[7]

6. Entering low-income status means that senior women went from non-low-income status prior to the reference year to low-income status afterwards. For this section only, senior women who remained widowed or married for five years after the reference year are included.
7. These percentages are lower than those presented in the previous sections as they exclude senior women who were already in low income before the reference year.

Proportion of widows entering low income has more than doubled in five years

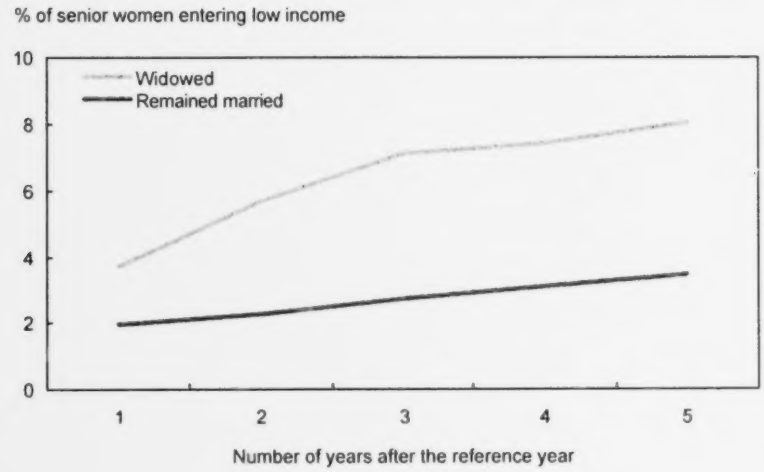

Source: *Longitudinal Administrative Databank, 1990 to 2001.*

At all income levels, income declined after widowhood

To obtain a breakdown of various income groups, senior widows were ranked by their family income of the year before widowhood and divided into four equal groups, or quartiles, based on their income levels. Each group, therefore, represents 25%, or one-quarter, of the total number of senior widows.

The 25% of senior widows with the lowest incomes, or the first quartile, experienced a decline in median family income of 5.6% five years after widowhood. This was the smallest decline in median family income relative to the other quartiles five years after widowhood.

This may be because the majority of their income is probably not strongly attached to their husband's portion of the total family income. As a result, they may be more dependent on government support, protecting them from large declines in income after the death of their husband.

The one-quarter of senior women in the lower-mid income range, quartile 2, experienced the largest drop, over 12%, in median family income five years after widowhood.

The 25% of senior women with the highest incomes were not immune. They also experienced a decrease in median family income five years after widowhood amounting to almost 8%.

Median income falls for senior widows, even for high income women

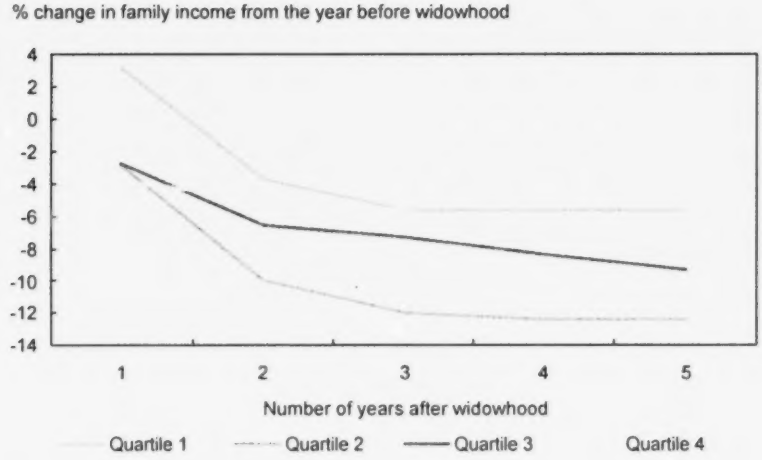

Source: *Longitudinal Administrative Databank, 1990 to 2001.*

Sources of income change after widowhood

Not all women experienced a decline in their family income after widowhood. In fact, over one-third (36%) experienced an increase between the year before widowhood and five years after. The sources of their gains were mainly in income from assets and other income.

Higher income from assets suggests that these widows received some sort of insurance benefits, inheritances, or transfers of ownership. These assets could result from factors other than the husband's death but are likely to reflect financial plans made by married couples. These plans appear to make a difference for the wife who is left behind. As a result of higher income, it is not surprising that these women receive less Old Age Security.

Almost two-thirds (64%) of the senior women experienced a decline in their family income after widowhood. This decline was widespread in terms of income sources. Five years after the death of their husband, each income source contributed about 20% to the total decline, except for other transfer income. This implies that there is no source of income that compensated for their wide spread declines in income.

Widows with increased income benefited from asset income and other income

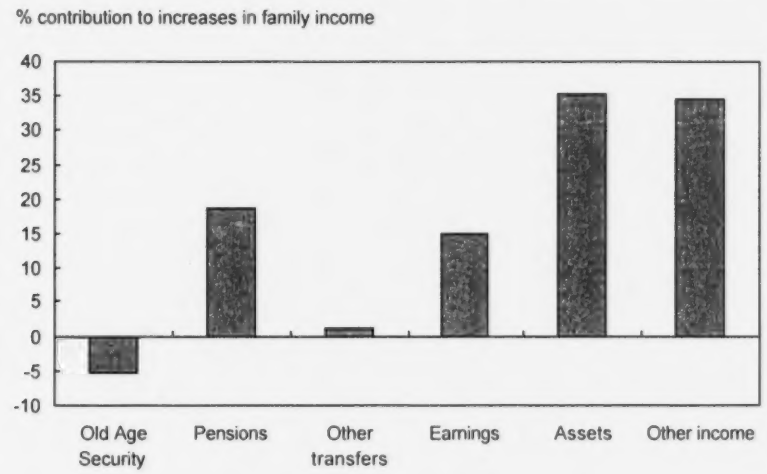

Source: *Longitudinal Administrative Databank, 1990 to 2001.*

Widows who suffered income decline lost out almost equally from all income sources, except other transfers

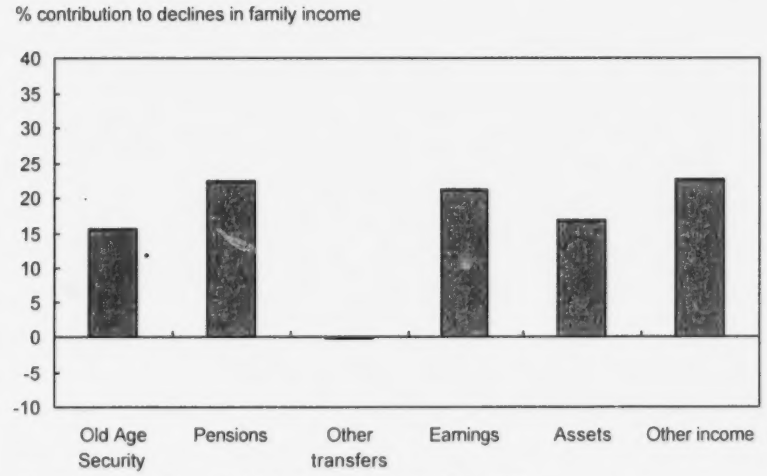

Source: *Longitudinal Administrative Databank, 1990 to 2001.*

Income sources definitions

Old Age Security consists of Old Age Security pension, Social Assistance income, Net Federal Supplements and non-taxable income.

Pensions comprise Canadian Pension Plan (CPP) and Quebec Pension Plan (QPP), Pension and Superannuation income and RRSP income.

Other transfers include family benefits, provincial refundable tax credit, employment insurance benefits, Goods and Services Tax (GST) and Harmonized Sales Tax (HST) credits, workers compensation payments, child tax benefits and child tax credits.

Earnings consist of employment income from T4 slips, other employment income and net self-employment income.

Asset income comprises dividends, interest and investment income and net rental income, which could represent income from assets financed with inheritances.

Other income consist of components such as retiring allowances, death benefits from employment service (less any tax free amounts), loans and transfers of property tax, amounts distributed from a retirement compensation arrangement, RRSP income for persons aged 65 and over (excluding annuities reported as pension income) and alimony or support income.

Data sources and methods

The data source for this analysis is the Longitudinal Administrative Databank (LAD). It is a 20% sample of the T1 Family File (TIFF), a yearly cross-sectional file of all tax filers and their families. Census families are created from information provided annually to the Canada Revenue Agency on personal income tax returns and / or applications for Child Tax Benefits.

The income measure used is post-transfer, before-tax income. Family income is adjusted for inflation and family composition (family size and ages of family members). The adjustment is the sum of individual factors: one adult is counted as 1, each additional adult as 0.4; and each child under age 16 is counted as 0.3—except in a family with only one adult, where the first child is counted as 0.4.

The Low Income Measure (LIM) used is 50% of the adjusted median family income of the total population where "adjusted" indicates a consideration of family size and composition allowing for economies of scale.

The terms "in the year before" and "one year after" refer to the tax years and not the twelve month period ending with, or starting with, the death of the husband.

The results from the last section on "Source of income change after widowhood" are based on a contribution to change analysis (absolute variation in a source of income divided by the absolute change in the total).

The sample used in this study includes all women 65 years of age and over who were married or widowed during the period 1990 to 2001. The sample consists of approximately 32,000 senior widows and approximately 630,000 senior women who did not lose their husband. Widows are included in the sample until they die or re-marry. Their married counterparts include senior women who did not lose their husband in the five years following the reference year or remained married until they die or until 2001. Restricting the samples to senior women who did not change status during the five years following the reference year does not change the results of this study.

N° 11-621-MIF au catalogue — N° 015
ISSN: 1707-0511
ISBN: 0-662-77412-4

Document analytique

Analyse en bref

Devenir veuve : conséquences sur le revenu des femmes âgées

par Chris Li

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean Talon, 5e étage, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136

Toutes les opinions émises par l'auteur de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Devenir veuve : conséquences sur le revenu des femmes âgées

Chris Li

Comité de revue : Sange de Silva, John Flanders, Philip Giles, Patricia Grainger, Christian Houle, Jane Lin, Eric Olson et Jeffrey Smith

Contribution spéciale : Ian Kluke et Tom Swoger

Rédacteur en chef : Yvan Gervais

Publication : Debi Soucy

Juillet 2004

N° 11-621-MIF2004015 au catalogue
ISSN : 1707-0511
ISBN : 0-662-77412-4
Fréquence : irrégulière

Pour obtenir de plus amples renseignements :
Service national de renseignements : 1 800 263-1136
Demandes par courriel : analysisinbrief-analyseenbref@statcan.ca

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0T6.

Devenir veuve : conséquences sur le revenu des femmes âgées

Chris Li, Division de la statistique du revenu

Résumé

La mort d'un époux peut être l'une des expériences les plus traumatisantes de la vie, en particulier pour de nombreuses femmes âgées qui ont consacré une grande partie de leur vie à leur mari et à leurs enfants.

Du jour au lendemain, plusieurs d'entre elles se retrouvent seules, souvent pour la première fois depuis leur mariage, et doivent prendre une myriade de décisions sur leur avenir, notamment des décisions financières cruciales. Elles peuvent n'en devenir que plus vulnérables économiquement parlant.

Le niveau de vie des femmes âgées de 65 ans ou plus entre 1990 et 2001 a diminué régulièrement pour celles qui sont devenues veuves, tandis que celui de leurs homologues mariées est demeuré relativement stable. Dans le présent article, le niveau de vie et le revenu familial correspondent au revenu familial total avant impôts qui est rajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille ainsi que de l'inflation (dollars constants de 2001).

Dans les cinq ans qui ont suivi le décès de leur époux, le revenu familial médian des veuves a diminué de 9,8 %, soit une chute six fois plus importante que la diminution de 1,5 % observée chez les femmes âgées toujours mariées au cours de la même période.

Non seulement les veuves ont pu voir leur niveau de vie décroître, mais un plus grand nombre d'entre elles sont aussi tombées au-dessous du seuil de faible revenu à cause du veuvage. Cinq ans après être devenues veuves, 9,4 % des femmes vivaient dans une situation de faible revenu, c'est-à-dire presque trois fois plus que le pourcentage de femmes (3,6 %) qui vivaient dans une telle situation un an avant de devenir veuves.

Bien qu'un plus grand nombre de femmes vivaient dans une situation de faible revenu après avoir perdu leur époux, un bon nombre d'entre elles étaient regroupées autour du seuil de faible revenu, ce qui signifie que, en moyenne, il ne manquait qu'une somme relativement faible à chaque femme pour sortir du groupe à faible revenu.

Malheureusement, il est très difficile pour les veuves âgées de sortir d'une situation de faible revenu.

On pourrait penser que les femmes ayant les revenus les plus élevés ne souffrent pas financièrement de la perte d'un époux. Pourtant, cela n'a pas été le cas. Des femmes âgées de tous les niveaux de revenu ont connu une baisse de revenu après être devenues veuves. Après cinq ans de veuvage, les femmes appartenant aux 25 % de femmes ayant les plus hauts revenus familiaux ont subi une baisse de 7,5 % de leur revenu.

La planification financière faite par les couples mariés, telle que l'achat d'assurance vie, peut faire une différence pour la veuve. Cinq ans après la mort de leur mari, plus du tiers (36 %) des veuves ont constaté une augmentation de leur revenu familial, en grande partie grâce à des revenus plus élevés provenant d'actifs ou d'autres sources, vraisemblablement par suite d'une telle planification.

Le présent article analyse l'incidence du veuvage sur le revenu, de même que la variation du taux de faible revenu et des sources de revenu chez les femmes de 65 ans ou plus entre 1990 et 2001, au moyen des données de la banque de données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada.

Quatre fois plus de veuves âgées que de veufs âgés

En 2001, le nombre de veuves et de veufs âgés de 65 ans ou plus au Canada dépassait tout juste 1,2 million, soit une hausse de 6,4 % par rapport à 1996, selon les données du recensement.

Le nombre de veuves âgées dépassait celui de veufs âgés dans une proportion de quatre contre un. En fait, les veuves représentaient 45 % de toutes les femmes âgées de 65 ans ou plus[1]. Avec l'augmentation de la durée de la vie humaine, les femmes vivront vraisemblablement plus longtemps seules pour une proportion plus importante de leur vie. Ce sera une conséquence du fait que les femmes vivent en moyenne 81,3 années alors que les hommes vivent 75,3 années. De plus, si la tendance projetée du vieillissement de la population se réalise, la proportion des personnes âgées de 65 ans ou plus passera de 13 % en 2003 à 18 % en 2021, accompagnée d'une prédominance des femmes[2].

Le présent article traite d'une question importante soulevée dans une étude menée récemment par Statistique Canada, qui a révélé une diminution relativement faible du revenu familial réel rajusté des veuves canadiennes un an après le décès de leur mari. L'étude signalait que, « à long terme, leur situation pourrait être tout autre »[3]. La présente étude répond à cette question sur la situation à plus long terme en suivant la situation du revenu des veuves jusqu'à cinq ans après la mort de leur époux.

Note aux lecteurs

Le système canadien de revenu de retraite comporte trois piliers : la Sécurité de la vieillesse (SV), le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ), et les pensions et épargnes personnelles.

Le premier pilier est le programme de SV, le plus vaste programme de pension publique du Canada, qui s'adresse aux personnes de 65 ans ou plus. Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle supplémentaire versée aux prestataires de SV dont le revenu est limité. Dans le cadre du programme de SV, l'allocation au conjoint, qui est offerte aux conjoints ou aux conjoints de fait des prestataires de SV, est une prestation mensuelle accordée aux personnes à faible revenu, de 60 à 64 ans, pour les aider à tenir le coup jusqu'à ce qu'elles deviennent admissibles à la SV à l'âge de 65 ans.

Le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) constituent le deuxième pilier. Ils versent des prestations de retraite mensuelles (dès l'âge de 60 ans) aux personnes qui ont travaillé et contribué au RPC ou au RRQ.

Le troisième pilier comprend les pensions et les épargnes personnelles, pour lesquelles, dans la plupart des cas, il incombe à la personne elle-même de déterminer le montant dont elle aura besoin à la retraite et la façon de l'épargner. Les déductions d'impôt relatives aux régimes de retraite agréés (RPA) et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont la principale façon pour le gouvernement d'aider les Canadiens à épargner pour leur retraite.

1. Statistique Canada, Recensement de 2001, *État matrimonial légal (6), groupes d'âges (19) et sexe (3) pour la population, pour le Canada, pour les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, Recensements de 1996 et 2001 – Données intégrales (100 %)*, produit n° 97F0004XCB01001 au catalogue de Statistique Canada.
2. Voir British Columbia Seniors' Advisory Council, *Perspectives on Older Women in BC, Socio-Economic Change in the Making*, août 1998, ISBN 0-7725-3658-3.
3 Voir R. V. Burkhauser, P. Giles, D. R. Lillard et J. Schwarze, « Le remplacement du revenu chez les femmes devenues veuves depuis peu », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, n° 5, mai 2004, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 13-19.

Le veuvage a une incidence directe sur le niveau de vie des femmes âgées

Le veuvage a une incidence directe sur le niveau de vie des femmes âgées.

Dans le présent article, le niveau de vie et le revenu familial correspondent au revenu familial total avant impôts qui est rajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille ainsi que de l'inflation (dollars constants de 2001). Le revenu comprend la Sécurité de vieillesse, les pensions, les autres transferts, les gains, le revenu sur les actifs et les autres revenus.

Le revenu familial médian a diminué régulièrement chez les femmes âgées de 65 ans ou plus entre 1990 et 2001 qui sont devenues veuves, en particulier si on le compare à celui des femmes qui sont restées mariées. (La médiane est la valeur qui sépare, la population en deux moitiés, l'une se situant au-dessus, l'autre au-dessous.)

L'incidence du veuvage sur le revenu est immédiate. Au cours de l'année précédant le décès de leur époux, les femmes âgées avaient un revenu familial médian de 24 400 $. Après un an de veuvage, ce montant a diminué de 1,6 % pour atteindre 24 000 $. Chez les autres femmes âgées mariées, le revenu familial médian est resté stable à 26 800 $.

Ces valeurs médianes pourraient laisser croire que le veuvage n'amène qu'un léger changement du niveau de vie. Cependant, cinq ans plus tard, le revenu familial médian a diminué chez les veuves comme chez les femmes toujours mariées. Chez les veuves, il a baissé de 9,8 %, une diminution six fois plus importante que celle de 1,5 % observée chez les femmes âgées qui ne sont pas devenues veuves.

Diminution plus rapide du revenu familial médian chez les veuves âgées

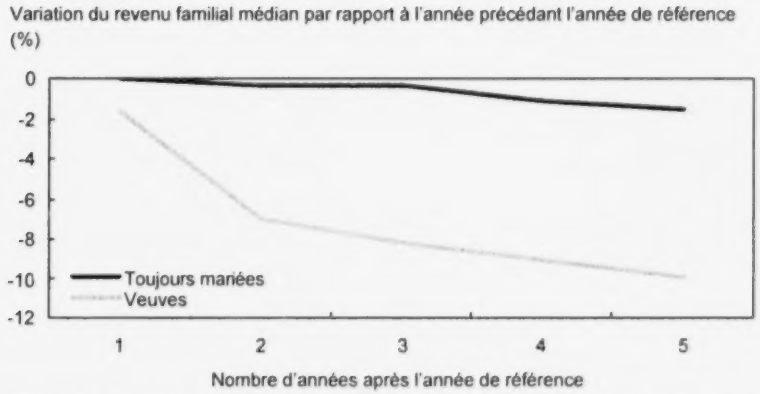

Note : *Par « année de référence », on entend l'année du décès de l'époux, année qui devient l'année de référence pour les autres femmes âgées qui étaient mariées durant l'année en question et les années suivantes.*

Source : *Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.*

Le Canada fait bonne figure à l'échelle internationale

La situation financière des veuves canadiennes un an après le décès de leur mari fait bonne figure lorsqu'on la compare à celle des veuves des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, selon une étude récente de Statistique Canada[4].

Une étude indépendante[5] a comparé les conséquences du veuvage sur le bien-être économique des femmes âgées entre les États-Unis et l'Allemagne en utilisant les mêmes mesures que le présent article. Bien qu'intéressants pour un lecteur averti, les résultats ne peuvent être comparés directement parce que certaines définitions dans les concepts et dans les groupes ciblés sont différentes.

De nombreuses femmes âgées vivaient en situation de faible revenu à cause du veuvage

Selon la Mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, de nombreuses femmes âgées sont tombées sous le seuil de faible revenu à cause du veuvage.

Il s'agit d'une mesure strictement relative du faible revenu. Les femmes qui font partie du groupe à faible revenu selon la présente analyse ont un revenu familial rajusté, avant impôt, inférieur à 50 % du revenu familial total médian rajusté. Le taux de faible revenu est la proportion de femmes âgées qui font partie du groupe à faible revenu.

On a comparé le taux de faible revenu de deux groupes de femmes âgées : celles qui étaient mariées et qui sont devenues veuves et celles qui étaient mariées et qui ne sont pas devenues veuves.

Avant le début de leur veuvage, le taux de faible revenu des femmes âgées qui allaient perdre leur mari l'année suivante était de 3,6 %. Un an après qu'elles soient devenues veuves, le taux de faible revenu de ces femmes est passé à 4,7 %.

Au cours de la même période, le taux de faible revenu des femmes mariées qui ne sont pas devenues veuves est passé de 4,6 % à seulement 3,3 %.

Dans les années qui ont suivi le décès de leur époux, le taux de faible revenu des veuves a augmenté année après année, tandis que celui des femmes âgées toujours mariées est demeuré relativement stable.

Cinq ans après la mort du mari, il y avait une plus grande proportion de veuves que de femmes mariées en situation de faible revenu. Le taux de faible revenu des veuves est passé à 9,4 %, soit deux fois la proportion de femmes âgées toujours mariées, qui s'élevait à 4,8 %.

Après cinq ans de veuvage, le taux de faible revenu des veuves (9,4 %) a presque triplé par rapport à celui constaté un an avant le décès de leur mari (3,6 %).

Parmi les veuves qui se trouvaient au-dessous du seuil de faible revenu un an après la mort de leur époux, plus des trois-quarts ne vivaient pas en situation de faible revenu l'année précédant leur veuvage.

4. Voir R. V. Burkhauser, P. Giles, D. R. Lillard et J. Schwarze, « Le remplacement du revenu chez les femmes devenues veuves depuis peu », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, n° 5, mai 2004, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 13-19.
5. Voir Thomas L. Hungerford, « The Economic Consequences of Widowhood on Elderly Women in the United States and Germany », *The Gerontologist*, vol. 41, n° 1, 2001, p. 103-110.

Augmentation régulière du taux de faible revenu des veuves au cours des années suivant la mort de leur mari

% des femmes âgées faisant partie du groupe à faible revenu

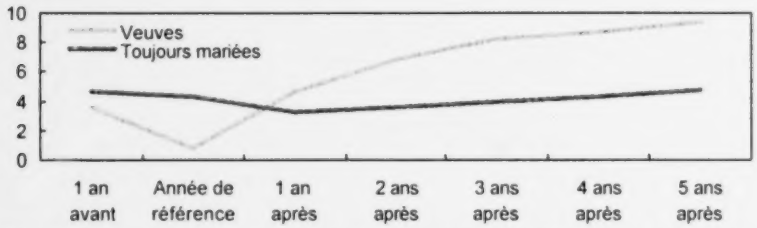

Note : *Les revenus de l'année de décès de l'époux (année de référence) ne sont pas directement comparables aux revenus de l'année précédant le décès ou des années subséquentes car des sommes importantes comme des assurances-vie ou des prestations de décès pour les survivants peuvent être versées aux veuves ce qui augmente temporairement leurs revenus. Par « année de référence », on entend l'année du décès de l'époux d'une femme âgée mariée, année qui devient l'année de référence pour les autres femmes âgées qui étaient mariées durant l'année en question et les années suivantes.*

Source : *Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.*

Il est très difficile pour les veuves âgées de sortir d'une situation de faible revenu

Dès l'instant où les veuves âgées tombent en situation de faible revenu, il est très difficile pour elles d'en sortir. Après cinq ans de veuvage, environ les trois-quarts des femmes qui se trouvaient sous le seuil de faible revenu un an après le décès de leur mari n'avaient pas réussi à en sortir.

Ainsi, la chute au-dessous du seuil de faible revenu n'a été temporaire que pour un quart des veuves qui faisaient partie du groupe à faible revenu un an après être devenues veuves.

Le taux de faible revenu des veuves a certes augmenté au fil de ces cinq années, mais l'écart moyen au seuil de faible revenu a diminué. Il s'agit du montant moyen nécessaire pour permettre à une femme âgée de sortir d'une situation de faible revenu.

De nombreuses femmes âgées ne faisaient pas partie du groupe à faible revenu avant de devenir veuves. Cependant, elles se sont retrouvées en situation de faible revenu par la suite. Pourtant, le montant moyen nécessaire pour les ramener au-dessus du seuil de faible revenu a diminué, ce qui signifie qu'il faudrait moins d'argent par femme pour arriver à les sortir de leur situation de faible revenu.

L'écart moyen au seuil de faible revenu pour les femmes âgées, un an avant qu'elles ne deviennent veuves, était d'environ 2 600 $, soit de 13 % inférieur à celui des femmes qui ne sont pas devenues veuves (3 000 $).

Un an après le décès de leur époux, le montant nécessaire pour faire arriver à sortir les veuves de leur situation de faible revenu est passé à 1600 $, soit une diminution de 38 % par rapport à l'année précédant le début de leur veuvage.

Cinq ans plus tard, le montant moyen nécessaire pour ramener les veuves au-dessus du seuil de faible revenu s'élevait à environ 1 300 $, soit une diminution de 46 % par rapport à l'année précédant le décès de l'époux.

Après la mort du mari, le montant moyen nécessaire pour ramener les veuves au-dessus du seuil de faible revenu oscillait entre la moitié et les deux tiers du montant moyen nécessaire pour faire sortir les femmes âgées toujours mariées de leur situation de faible revenu. Plus de recherche serait nécessaire pour expliquer ces différences.

L'écart moyen au seuil de faible revenu était inférieur pour les veuves par rapport aux femmes toujours mariées

Écart moyen au seuil de faible revenu en dollars constants de 2001

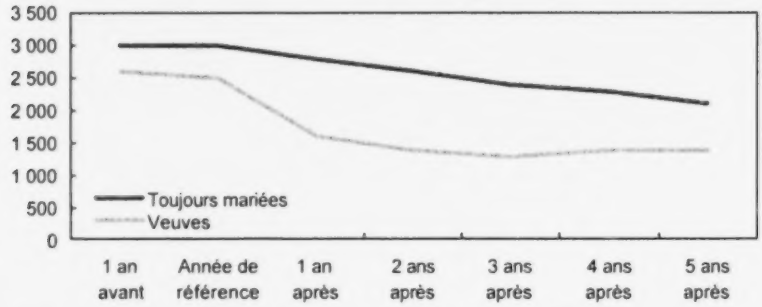

Note : *Les revenus de l'année de décès de l'époux (année de référence) ne sont pas directement comparables aux revenus de l'année précédant le décès ou des années subséquentes car des sommes importantes comme des assurances-vie ou des prestations de décès pour les survivants peuvent être versées aux veuves ce qui augmente temporairement leurs revenus.*

Source : *Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.*

Les veuves sont deux fois plus susceptibles de tomber en situation de faible revenu

À cause du veuvage, un plus grand nombre de femmes âgées sont tombées en situation de faible revenu au fil des ans. Cinq ans après la mort de leur époux, la proportion de veuves qui étaient tombées sous le seuil de faible revenu dépassait la proportion des femmes mariées dans les mêmes conditions à raison de deux contre une[6].

Un an après être devenues veuves, 3,8 % des femmes âgées étaient tombées au-dessous du seuil de faible revenu. Après cinq ans de veuvage, cette proportion avait plus que doublé pour atteindre 8,1 %. La proportion était considérablement inférieure chez les femmes âgées toujours mariées (à 3,5% cinq ans plus tard)[7].

6. Tomber en situation de faible revenu signifie passer d'une situation de revenu « non-faible » avant l'année de référence à une situation de faible revenu après. Pour cette section seulement, les femmes âgées qui sont restées veuves ou mariées pendant les cinq ans suivant la période de référence ont été incluses.
7. Ces pourcentages sont inférieurs à ceux présentés dans les sections précédentes parce qu'ils ne comprennent pas les femmes âgées qui vivaient déjà en situation de faible revenu avant l'année de référence.

La proportion de veuves tombant sous le seuil de faible revenu a plus que doublé en cinq ans

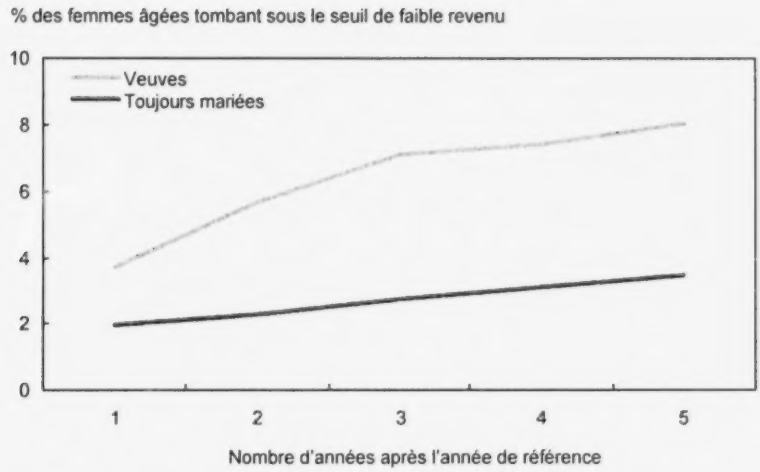

Source : *Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.*

Des femmes âgées de tous les niveaux de revenu connaissent une diminution de revenu après la perte de leur époux

Pour obtenir une ventilation des divers groupes de revenu, nous avons classé les veuves âgées selon leur revenu familial de l'année précédant le veuvage et nous les avons divisées en quatre groupes égaux, ou quartiles. Chaque groupe représente donc 25 %, ou un quart, du nombre total de veuves âgées.

Le groupe de 25 % de femmes âgées ayant les plus faibles revenus, ou premier quartile, a subi une diminution de 5,6 % du revenu familial médian dans les cinq premières années de veuvage. Il s'agit de la plus faible diminution du revenu familial médian au cours des cinq premières années de veuvage par rapport aux autres quartiles.

Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que la majorité du revenu de ces femmes ne dépendait pas pour l'essentiel de la portion du revenu familial total que représentait le revenu de l'époux. Le fait de dépendre probablement davantage de l'aide gouvernementale les mettait à l'abri d'une forte diminution du revenu à la suite du décès de leur époux.

Le quart des femmes âgées faisant partie de la tranche de revenu moyen inférieur, le deuxième quartile, ont subi la plus forte diminution de leur revenu familial médian, soit plus de 12 % après cinq ans de veuvage.

Le groupe de 25 % des femmes âgées ayant les revenus les plus élevés n'a pas été épargné. Elles ont aussi connu une diminution de leur revenu familial médian, qui a atteint environ 8 % après cinq ans de veuvage.

La diminution de revenu médian chez les veuves âgées touche même celles ayant des revenus élevés

Variation du revenu familial par rapport à l'année précédant la perte du mari (%)

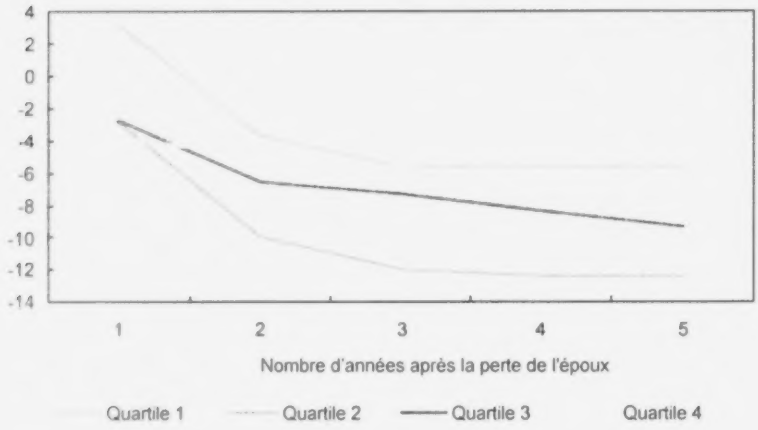

Source : *Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.*

Les sources de revenus changent à la suite de la perte du mari

Ce ne sont pas toutes les femmes qui ont vu leur revenu familial diminuer après le début de leur veuvage. En fait, plus du tiers (36 %) ont connu une augmentation entre l'année précédant la mort de leur mari et la cinquième année après. Leur revenu provenait principalement de leurs actifs et d'autres sources.

L'augmentation du revenu provenant d'actifs suggère que ces veuves ont reçu des prestations d'assurance ou un héritage quelconque ou un transfert de propriété de certains biens. Ces actifs peuvent résulter d'autres facteurs que la mort du mari, mais traduisent probablement une planification financière de la part du couple. Cette planification semble faire une différence pour la survivante. Étant donné l'augmentation des revenus provenant d'actifs de ces femmes, il n'est guère surprenant d'observer qu'elles reçoivent moins de prestations de Sécurité de la vieillesse.

Près des deux tiers (64 %) des femmes âgées ont vu leur revenu familial diminuer après la perte de leur époux. Cette baisse s'est étendue à de nombreuses sources de revenus. Cinq ans après la mort de leur mari, chaque source de revenus a contribué environ 20 % à la baisse du total, à l'exception du revenu d'autres transferts, ce qui signifie qu'aucune source de revenus n'a compensé la diminution généralisée de leur revenu.

Augmentation importante du revenu provenant d'actifs et d'autres sources chez les veuves dont le revenu a augmenté

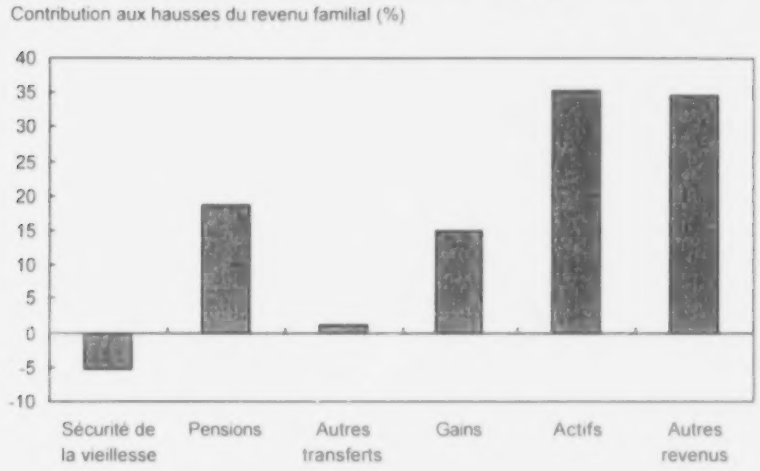

Source : *Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.*

Diminution de toutes les sources de revenus, à l'exception des autres transferts, chez les veuves dont le revenu a diminué

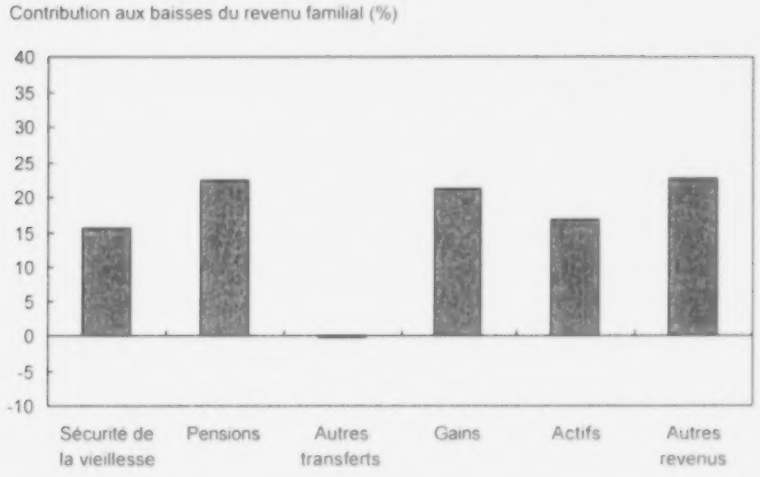

Source : *Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.*

Définition des sources de revenus

La Sécurité de la vieillesse comprend les prestations de Sécurité de la vieillesse, le revenu d'aide sociale, les versements nets d'un supplément fédéral et les revenus non imposables.

Les pensions comprennent le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ), les revenus de pensions de retraite et les revenus de REER.

Les autres transferts comprennent l'allocation familiale, le crédit d'impôt provincial remboursable, les prestations d'assurance-emploi, les crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH), les indemnités d'accident du travail, les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants.

Les gains comprennent le revenu d'emploi figurant sur les feuillets T4, les autres revenus d'emploi et le revenu net de travail autonome.

Les revenus provenant d'actifs comprennent les revenus de dividendes, d'intérêts et de placements, ainsi que le revenu net de loyers. Ces actifs peuvent avoir été financés par un héritage quelconque.

Les autres revenus comprennent des éléments tels que les allocations de retraite, les prestations de décès pour années de service (excluant tout montant non imposable), les emprunts et le transfert d'impôt foncier, les montants distribués dans le cadre d'une convention de retraite, le revenu de REER pour les personnes âgées de 65 ans ou plus (excluant les montants déclarés dans les revenus de pension) et le revenu de pensions alimentaires.

Sources de données et méthodes

La source de données de la présente analyse est la base de données administratives longitudinales (DAL). Elle couvre un échantillon de 20 % du Fichier sur la famille T1 (T1FF), un fichier renfermant les données transversales annuelles de tous les déclarants et de leurs familles. Des familles de recensement sont créées d'après les renseignements fournis chaque année à l'Agence du revenus du Canada dans les déclarations de revenu des particuliers et les demandes de prestations fiscales pour enfants du Canada.

Le revenu est mesuré après transferts et avant impôt. Le revenu familial est rajusté en fonction de la composition de la famille (taille de la famille et âge des membres). L'ajustement consiste à diviser le revenu par la somme des facteurs individuels suivants : le premier adulte compte pour une unité (1); chaque autre adulte pour 0,4; chaque enfant de moins de 16 ans compte pour un facteur de 0,3 sauf dans le cas d'une famille monoparentale où le premier enfant compte pour 0,4.

La Mesure de faible revenu (MFR) utilisée représente 50 % du revenu familial médian rajusté de l'ensemble de la population, où « rajusté » indique qu'on a tenu compte de la taille et de la composition de la famille, ce qui a permis de faire des économies d'échelle.

L'expression « un an avant » et « un an après » désigne l'année de taxation et non pas la période de 12 mois précédant ou succédant à l'événement.

Les résultats de la dernière section «Les sources de revenus changent à la suite de la perte du mari » proviennent d'une analyse de contribution au changement (variation absolue d'une source de revenus divisée par le changement absolu du total).

L'échantillon utilisé dans la présente étude comprend toutes les femmes de 65 ans ou plus qui étaient mariées ou veuves entre 1990 et 2001. L'échantillon comprend environ 32 000 veuves âgées et approximativement 630 000 femmes âgées n'ayant pas perdu leur mari. Les veuves sont incluses dans l'échantillon jusqu'à ce qu'elles meurent ou se remarient. Les femmes toujours mariées comprennent les femmes âgées qui n'ont pas perdu leur mari au cours des cinq années suivant l'année de référence ou sont demeurées mariées jusqu'à leur propre mort ou jusqu'en 2001. Le fait de restreindre les échantillons aux femmes âgées qui n'ont pas changé de statut au cours des cinq années suivant l'année de référence ne change pas les résultats de la présente étude.